

Mobilisation :

Nous ne pouvons que constater la faible mobilisation => 25 personnes dont seulement 7 contractuels pour un rassemblement intersyndical académique.

Il est clair que cette triste mobilisation ne peut que desservir notre combat pour la défense des contractuels, chacun doit en prendre conscience. Une mobilisation plus importante aurait pu permettre de renforcer notre parole auprès du rectorat et d'avoir accès à une couverture médiatique indispensable pour la réussite de cette action.

Compte rendu :

Un entretien qui comme cela semble être la règle dorénavant se passe dans un esprit d'écoute et de concertation.

- **CONTRATS A TEMPS PARTIEL** : le rectorat souhaite démontrer que la multiplication « des petits contrats » s'explique par la mise en place de la décharge de 3 heures pour les 380 stagiaires de l'académie qui a pris de court les services... Ainsi qu'une augmentation des effectifs élèves non anticipée par l'administration à la rentrée. Le rectorat tient à « utiliser » au mieux les CDI sur la totalité de leur quotité quitte à dégrader leurs conditions de travail (éloignement excessif, affectations multiples...)
- **LES EMPLOIS DU TEMPS SUR PLUSIEURS ETABLISSEMENTS** : le rectorat s'engage à envoyer une circulaire aux chefs d'établissement pour qu'ils « regardent avec bienveillance » les demandes de modification d'emploi du temps pour les contractuels à temps partiel afin de réduire les déplacements hebdomadaires. Bien sûr, cela n'a aucun caractère coercitif pour les chefs d'établissement.
- **NON RENOUVELLEMENT DES CONTRATS** : la secrétaire générale rappelle que le recteur est l'employeur des contractuels et lui seul, qu'il lui appartient de prendre la décision de mettre un terme au contrat d'un collègue. Les inspecteurs et les chefs d'établissement sont invités à se contenter de respecter la procédure. De fait, le rôle de consultation de la CCPA est donc réaffirmé ce qui est un élément positif.
- **LA FORMATION DES CONTRACTUELS** : le rectorat reconnaît l'absence de formation et la déplore mais « les moyens alloués à la formation sont faibles et s'adressent d'abord aux stagiaires et aux titulaires ». Il sera donc difficile de reprocher aux contractuels de ne pas appliquer « des devoirs » dont ils n'ont jamais eu connaissance.

Cette audience qui a duré près d'1h30 a permis à chaque organisation syndicale d'exprimer ses revendications. Il est clair qu'elle n'a pas abordé l'ensemble des sujets que nous souhaitions (concours, rémunération ...) et qu'elle n'a pas apporté des réponses suffisamment précises. Le SNES et la FSU vont bien sûr continuer à faire pression au quotidien sur l'administration et à travers le Comité Technique Académique (CTA) les CCPA pour améliorer les conditions de travail des contractuels. Tout cela ne sera possible que si un rapport de force s'installe, il appartient donc à chacun d'entre nous de mobiliser et de convaincre le plus de collègue possible.